



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

AUTOEXPLOITATION
JUVÉNILE
C'EST PAS CORRECT.

GUIDE POUR LES FAMILLES

FAIRE FACE À L'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

1	INTRODUCTION
1	OBJECTIFS DU GUIDE
2	POURQUOI LES JEUNES SE LIVRENT À DES ACTIVITÉS D'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE
	RELATIONS AMOUREUSES OU EXPÉRIMENTATION SEXUELLE
	BESOIN D'ATTENTION
	COERCITION
4	RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR VOTRE ENFANT
	RÉPERCUSSIONS ÉMOTIONNELLES
	RÉPERCUSSIONS SOCIALES
	RÉPERCUSSIONS CRIMINELLES
6	RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR VOTRE FAMILLE
6	QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST IMPLIQUÉ DANS UN INCIDENT D'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE
	ÉTAPES À SUIVRE SI VOTRE ENFANT EST LA JEUNE VICTIME
	ÉTAPES À SUIVRE SI VOTRE ENFANT EST LE JEUNE INSTIGATEUR
12	PISTES POUR DISCUTER DE LA SITUATION AVEC VOTRE ENFANT
13	QUI D'AUTRE PEUT AIDER VOTRE ENFANT?
14	PRÉVENTION ET SENSIBILISATION
15	CONCLUSION



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme de bienfaisance enregistré voué à la sécurité personnelle des enfants. Notre but est de réduire la violence faite aux enfants par l'entremise de programmes et de services destinés à la population canadienne.

protegeonsnosenfants.ca

Novembre 2012 | ISBN 978-1-927103-19-7

© 2012, Centre canadien de protection de l'enfance inc. (ci-après, le « Centre canadien »), 615, chemin Academy, Winnipeg (Manitoba) Canada. Tous droits réservés. Il est permis de télécharger une copie de ce guide pour information et usage interne ou personnel, et les écoles sont autorisées à en faire de multiples copies pour les familles. Il est interdit à quiconque et en tout temps d'utiliser ou de reproduire le contenu à des fins lucratives. Sauf dans les cas susmentionnés, il est interdit de reproduire, de conserver dans un système de recherche documentaire ou de transmettre le contenu du présent document sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission écrite du Centre canadien. Tout contrevenant s'expose à des poursuites en vertu des lois en vigueur.

Le Guide pour les familles offre des renseignements généraux qui aideront les familles à faire face à un incident d'autoexploitation juvénile. Il ne vise pas à donner d'avis juridiques, et les utilisateurs ne devraient pas se baser sur son contenu à cette fin.

CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™ est utilisé comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

enfants avertis est une marque déposée du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE est utilisé comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

EDUCATION textuelle.ca est utilisé comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

INTRODUCTION

L'autoexploitation juvénile est un problème auquel les parents et les écoles sont de plus en plus souvent confrontés. Désigné par la presse anglaise sous le terme « sexting », ce comportement se définit généralement comme le fait, pour une jeune personne, de créer et de transmettre ou de partager avec d'autres jeunes, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, des photos ou des vidéos à caractère sexuel. L'autoexploitation juvénile se fait généralement par échange de photos ou de vidéos au moyen d'un téléphone cellulaire, d'une application de messagerie vidéo (appareils iPhone, BlackBerry, Android), d'un réseau social, etc. Ce comportement est inquiétant parce que :

- les conséquences peuvent être graves à court et à long terme;
- les enfants grandissent dans un monde où règne la technologie et seront presque assurément confrontés à un incident d'autoexploitation juvénile durant leur adolescence.

L'autoexploitation juvénile se définit comme le fait, pour une jeune personne, de créer et de transmettre ou de partager avec d'autres jeunes, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, des photos ou des vidéos à caractère sexuel.

OBJECTIFS DU GUIDE

Le Centre canadien de protection de l'enfance (protegeonsnosenfants.ca) a créé ce Guide pour les familles en parallèle avec un Guide pour les écoles, qui aide le personnel scolaire à réagir adéquatement à ce type d'incident. Si votre enfant a créé des photos ou des vidéos à caractère sexuel de lui-même et les a partagées avec un ou plusieurs autres jeunes, ou s'il a fait circuler des photos ou vidéos d'un autre jeune, nous espérons que ce guide :

- vous donnera des conseils pratiques pour soutenir votre enfant et faire face à la situation;
- contribuera à réduire l'impact négatif potentiel sur votre enfant (et votre famille) advenant un tel incident;
- préviendra la participation de votre enfant à ce genre d'activité;
- vous suggérera des façons de limiter la diffusion des photos ou vidéos à caractère sexuel de votre enfant.

Ce guide aidera les familles à faire face à des incidents d'autoexploitation juvénile. Il pourrait aussi servir de base à une discussion avec votre enfant dans le but de prévenir sa participation à ce genre d'activité.

Jeune victime : s'entend d'une jeune personne faisant l'objet d'une photo ou d'une vidéo prise ou diffusée par elle-même ou par quelqu'un d'autre.

Jeune instigateur : s'entend d'une jeune personne qui a pris ou diffusé l'image d'une personne autre qu'elle-même.

Autre jeune impliqué : s'entend d'un destinataire passif des photos ou des vidéos diffusées par la jeune victime ou le jeune instigateur.

¹Dans le présent document, le terme autoexploitation juvénile ne s'applique pas aux textos à caractère sexuel.

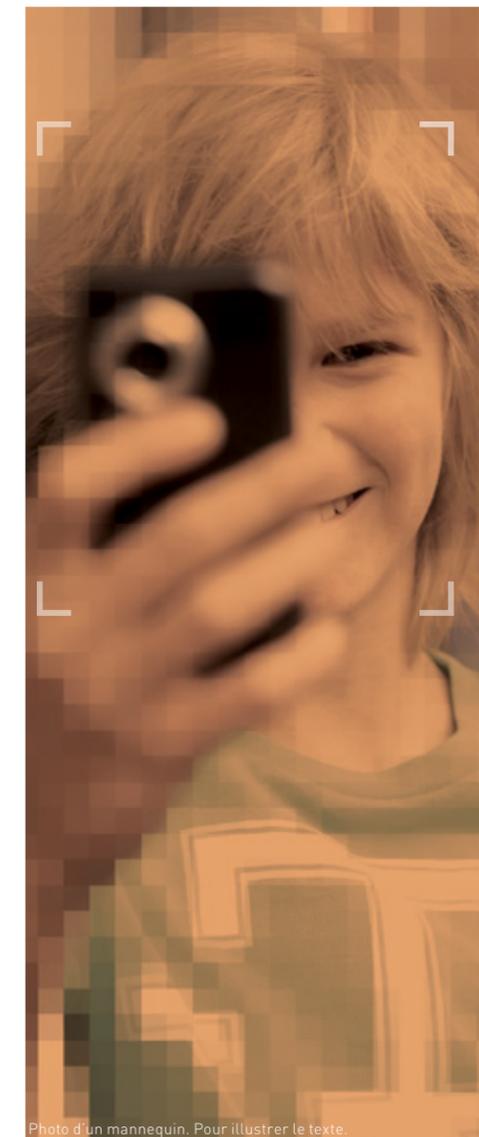


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

POURQUOI LES JEUNES SE LIVRENT À DES ACTIVITÉS D'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE

Les jeunes se livrent à des activités d'autoexploitation juvénile pour les raisons suivantes :

Relations amoureuses ou expérimentation sexuelle

- Dans le cours d'une relation (en ligne ou hors ligne), des photos ou des vidéos sont produites et échangées volontairement entre partenaires amoureux ou entre jeunes se livrant à des expériences. Ces images sont parfois retransmises à d'autres personnes au su ou à l'insu de la jeune victime.
- Après une rupture, il arrive que ces images soient montrées à d'autres personnes par suite d'une réaction impulsive ou par intention malveillante (p. ex. pour mettre un ex-partenaire ou une ex-amie dans l'embarras).

Besoin d'attention

- Les jeunes prennent des photos ou des vidéos et les partagent avec des amis pour rigoler ou pour lancer ou relever un défi. Ces images sont parfois retransmises à d'autres personnes au su ou à l'insu de la jeune victime.
- Les jeunes produisent ces photos ou vidéos, les partagent ou les publient dans un espace public (p. ex. sur Facebook ou YouTube) dans le but de se faire accepter ou d'accroître leur popularité.

Coercition

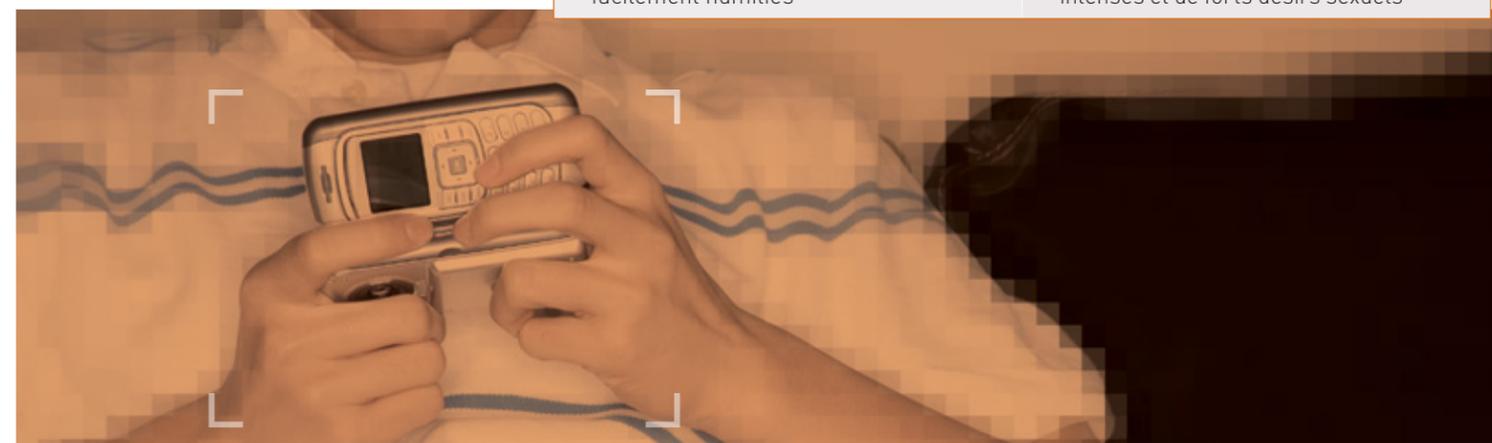
- Des amis, des partenaires amoureux ou des connaissances virtuelles exigent des photos ou des vidéos en usant de moyens de coercition (p. ex. menaces de dévoiler des informations, des historiques de conversation ou d'autres photos ou vidéos si la jeune personne refuse de se soumettre). Ce type de comportement peut être motivé par un désir sexuel ou un désir de contrôler.
- Une jeune personne peut être photographiée ou filmée à son insu, sans sa permission ou dans une situation compromettante (p. ex. des images prises à l'occasion d'une fête et publiées sur un réseau social).

« Le corps et le cerveau de l'adolescent subissent de grandes transformations, mais à des rythmes différents. Le cortex préfrontal du lobe frontal est une des dernières parties du cerveau à se développer; des études ont montré qu'il n'atteignait pas son plein développement avant la vingtaine. Cette zone est le siège du discernement, du jugement et de la maîtrise de l'impulsivité. Autrement dit, même si les jeunes comprennent la logique des conséquences de leurs actions, ils sont plus susceptibles d'agir en fonction de leurs émotions et sans tenir compte de ces conséquences. Les adolescents développent d'abord la capacité d'être objectifs et critiques à l'endroit du comportement des autres. Ce n'est que plus tard qu'ils développent la capacité d'analyser et de comprendre leurs propres actions. Outre le développement de ces fonctions, les transformations hormonales propres à la puberté influencent aussi le comportement des adolescents. »
– D^{re} Debbie Lindsay (traduction libre)

Pour mieux comprendre ce qui pourrait pousser les jeunes à se comporter de la sorte, il est important de comprendre les stades de développement du cerveau et la vulnérabilité des adolescents. On entend par « développement de l'enfant » les changements physiques, cognitifs, personnels et sociaux qui surviennent entre la naissance et l'adolescence. Conscient des étapes du développement de l'enfant, vous saurez davantage à quoi vous attendre et de quelle façon aider votre enfant tout au long de son développement.

Tenez compte du stade de développement de votre enfant, en particulier des éléments suivants :

Les jeunes de 13 à 15 ans :	Les jeunes de 16 à 17 ans :
<ul style="list-style-type: none"> • estiment que l'acceptation et l'appartenance à un groupe sont ce qui importe le plus dans la vie 	<ul style="list-style-type: none"> • explorent différents rôles pour apprendre à se connaître
<ul style="list-style-type: none"> • subissent très fortement l'influence de leurs pairs et de leur comportement 	<ul style="list-style-type: none"> • donnent l'impression d'avoir pleinement forgé leur identité, mais ne sont pas encore parvenus à leur pleine maturité
<ul style="list-style-type: none"> • peuvent succomber aux faux compliments 	<ul style="list-style-type: none"> • rejettent vigoureusement tout jugement limitatif sur l'image qu'ils se font d'eux-mêmes
<ul style="list-style-type: none"> • se soucient plus que tout de leur apparence et des opinions des autres 	<ul style="list-style-type: none"> • ont établi leur identité sexuelle et veulent avoir des moments d'intimité
<ul style="list-style-type: none"> • se comparent à leurs pairs afin de se définir eux-mêmes 	<ul style="list-style-type: none"> • ont soif de liberté et veulent que leur intimité soit respectée
<ul style="list-style-type: none"> • prennent des risques affectifs énormes pour découvrir leur identité 	<ul style="list-style-type: none"> • sont de plus en plus centrés sur leur avenir
<ul style="list-style-type: none"> • se croient matures et surestiment leurs capacités 	<ul style="list-style-type: none"> • accordent la priorité à l'amitié
<ul style="list-style-type: none"> • sont hypersensibles et se sentent facilement humiliés 	<ul style="list-style-type: none"> • ont parfois des relations sentimentales intenses et de forts désirs sexuels





À en croire les médias, il s'agirait d'un phénomène répandu, mais collecter des données fiables pour dresser un portrait de la situation n'est pas chose facile. Si les jeunes gardent le silence sur ces incidents, c'est peut-être entre autres parce qu'ils sont peu disposés à chercher de l'aide auprès d'un adulte de confiance dans pareille situation. Comme pour les cas d'intimidation, ce silence des jeunes peut s'expliquer de toutes sortes de façons :

- Ils ne veulent pas avoir d'ennuis.
- Ils ont honte d'être les auteurs du contenu.
- Ils craignent des représailles de la part d'autres jeunes si un adulte apprend ce qui s'est passé*
- Ils doutent qu'un adulte puisse les aider*
- Ils ont appris que c'est mal vu de dénoncer un pair*

(*Source : Adapté de Barbara Coloroso, *The Bully, the Bullied, and the Bystander*, page 214)

RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR VOTRE ENFANT

La circulation de photos ou de vidéos à caractère sexuel entre les jeunes et leur diffusion par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques peut avoir des répercussions à court et à long terme sur une jeune personne. Les effets dépendront de la personnalité de votre ado, de son tempérament, de ses réseaux de soutien et de sa résilience. Certaines jeunes victimes se sentiront honteuses et extrêmement vulnérables. Par contre, d'autres jeunes (dont la *jeune victime* et la *jeune instigateur*) sembleront indifférents et insouciants quant au préjudice possible que ce contenu ou que leur comportement pourraient avoir causé ou entraîner plus tard.

En tant que parent, n'oubliez pas qu'un incident d'*autoexploitation juvénile* peut avoir une existence propre. Un document créé ou partagé par des moyens électroniques peut laisser son empreinte numérique un peu partout ou refaire surface à tout moment. Si votre enfant est une victime, n'oubliez pas que le fait de penser (à tort ou à raison) que le contenu circule toujours sur Internet ou entre les jeunes peut créer une situation très difficile à vivre émotionnellement. Votre enfant pourrait avoir besoin d'un thérapeute professionnel pour l'aider à gérer cet aspect.

L'implication d'un enfant dans un incident d'autoexploitation juvénile peut engendrer chez lui les répercussions suivantes :

Répercussions émotionnelles

Votre enfant, selon son rôle dans l'incident, pourrait s'en vouloir ou ressentir de la honte, de l'humiliation, de la colère, du ressentiment, de la peine, de la culpabilité ou de l'indifférence. On observe aussi de grandes variations au niveau du comportement : certains n'exprimeront que peu d'inquiétude (ils agiront « normalement »), d'autres s'isoleront et d'autres encore, dans les pires cas, adopteront un comportement autodestructeur ou feront une tentative de suicide.

Si vous craignez que votre enfant ait des pensées suicidaires, demandez de l'aide professionnelle immédiatement. Vous pouvez aussi appeler votre centre local de prévention du suicide ou emmener votre enfant à l'hôpital le plus proche. Même si la menace ne semble pas imminente, ou si vous pensez que votre enfant n'irait jamais jusque-là, vous devez réagir rapidement et prendre au sérieux tout signe de comportement suicidaire. Respectez et reconnaissez les émotions de votre enfant – elles sont très réelles. Encouragez votre enfant à communiquer avec vous et répétez-lui que vous êtes là pour lui, pour l'écouter et pour l'aider. En tant que parent, il sera important de le rassurer et de lui dire que les choses vont s'arranger et qu'avec l'aide nécessaire, il reprendra goût à la vie.

Répercussions sociales

Votre enfant, selon son rôle dans l'incident, pourrait se faire rejeter ou harceler par ses pairs (certains sont même victimes de harcèlement sexuel) et sa réputation (actuelle et future) pourrait être entachée (école/pairs, famille, communauté, employeurs, etc.). Une suspension ou l'expulsion de l'école sont au nombre des autres conséquences possibles. Un tel déshonneur risque d'avoir des conséquences personnelles et sociales sur votre enfant.

Répercussions criminelles

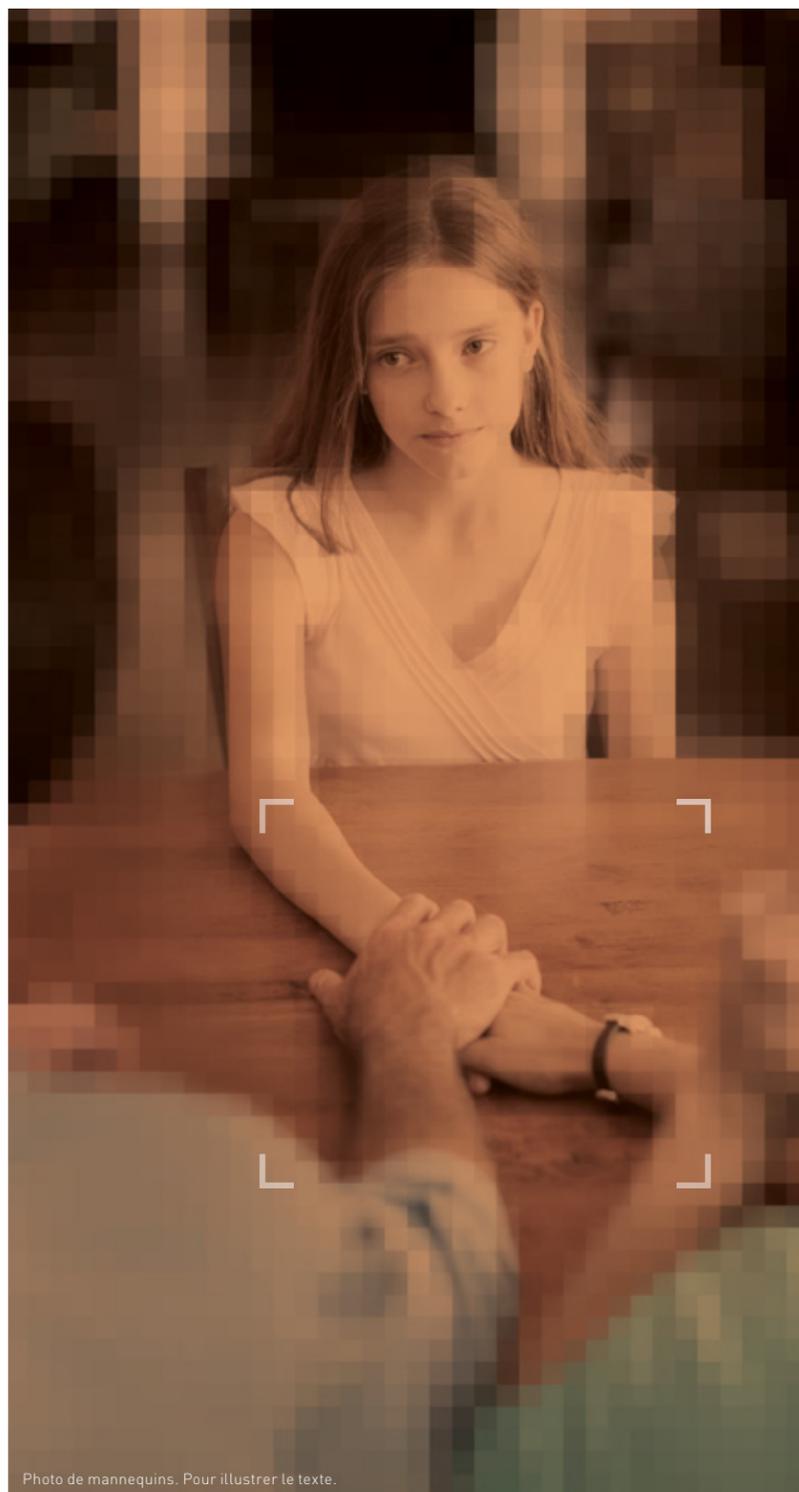
Selon les circonstances entourant l'incident, un comportement associé à l'*autoexploitation juvénile* peut aussi être de nature criminelle, par exemple :

- Un jeune crée de la pornographie juvénile par inadvertance.
- Un jeune produit intentionnellement des photos ou des vidéos qui constituent de la pornographie juvénile.
- Un jeune adopte un comportement intimidant ou coercitif envers une *jeune victime* dans un contexte de production et de diffusion de pornographie juvénile.
- Un jeune fait du harcèlement criminel, de l'extorsion, du voyeurisme et de l'usurpation d'identité.

Si votre enfant est associé à un incident d'*autoexploitation juvénile* avec menaces, coercition, extorsion, etc., vous aurez intérêt à contacter la police (en plus des démarches prises ou non par l'école). Il sera important de conserver copie des messages textes, photos ou vidéos au cas où une enquête serait ouverte.

Selon le contenu et le contexte entourant la création des photos ou des vidéos, ces dernières pourraient être considérées comme de la pornographie juvénile. Au sens du *Code criminel* du Canada, la pornographie juvénile est illégale et elle se définit comme suit : toute représentation photographique, filmée, vidéo ou autre, réalisée ou non par des moyens mécaniques ou électroniques,

- soit où figure une personne âgée de moins de 18 ans ou présentée comme telle et se livrant ou présentée comme se livrant à une activité sexuelle explicite
- soit dont la caractéristique dominante est la représentation, dans un but sexuel, d'organes sexuels ou de la région anale d'une personne âgée de moins de 18 ans.



RÉPERCUSSIONS POTENTIELLES SUR VOTRE FAMILLE

Si votre enfant a été impliqué dans un incident d'*autoexploitation juvénile*, vous vivez sans doute des émotions de toutes sortes : gêne, honte, colère, une certaine vulnérabilité ou de l'incertitude quant à ce qui pourrait se passer. Vous vous inquiétez peut-être énormément pour votre enfant (pour sa sécurité et son bien-être) et votre famille (vos autres enfants, vous-même, etc.). Rassurez-vous : il est tout à fait normal de vous sentir ainsi. Il est possible que vous projetiez votre colère sur les jeunes impliqués (dont votre enfant fait peut-être partie) et que vous soyez déçu ou choqué d'apprendre que votre enfant est impliqué dans un incident d'*autoexploitation juvénile*.

QUE FAIRE SI VOTRE ENFANT EST IMPLIQUÉ DANS UN INCIDENT D'AUTOEXPLOITATION JUVÉNILE

Si votre enfant est impliqué dans un incident d'*autoexploitation juvénile*, certaines mesures concrètes vous permettront de faire face à la situation à court terme et dans les mois qui suivent. Il sera important d'essayer d'anticiper les problèmes auxquels votre enfant pourrait être confronté. Si vous lui expliquez honnêtement ce qui pourrait arriver dans les mois à venir, la probabilité qu'il soit apte à faire face à la situation n'en sera que plus élevée. Cela revêt une importance toute particulière pour la *jeune victime* advenant que les photos ou vidéos viennent à refaire surface.

ÉTAPES À SUIVRE SI VOTRE ENFANT EST LA JEUNE VICTIME

1 SÉCURISEZ VOTRE ENFANT

Sécurisez votre enfant en lui disant que vous surmonterez cette épreuve avec lui et qu'il n'est pas seul.

Si vous êtes la première personne à apprendre que votre enfant a été victime d'un incident d'*autoexploitation juvénile*, nous vous incitons à communiquer sur-le-champ avec l'école de l'enfant. Le personnel de l'école est généralement un allié important dans une telle situation.

N.B. Si le *jeune instigateur* ou les *autres jeunes impliqués* ne fréquentent pas l'école de l'enfant (p. ex. si un ancien petit ami est le *jeune instigateur* et qu'il n'habite pas le territoire de cette école), l'établissement pourrait avoir un rôle limité à jouer, à part s'assurer que votre enfant reçoive le soutien nécessaire à l'école et essayer de comprendre ce qui s'est passé.

2 ÉTABLISSEZ LES FAITS

Demandez à votre enfant de décrire ce qu'il a envoyé, à qui il l'a envoyé, de quelle façon et à quel moment, et à quel endroit le contenu a été publié ou diffusé. Ces informations vous seront utiles pour la suite des choses.

Il est très important que vous ne cherchiez pas activement à voir les photos ou vidéos en cause, à moins d'avoir un motif irréfutable de le faire. Votre enfant pourrait être gêné de savoir que vous avez vu une photo ou une vidéo à caractère sexuel de lui. Pour cette raison, il est préférable pour lui de limiter le nombre de personnes qui verront les photos ou vidéos.

3 VOYEZ CE QUE L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT POURRAIT FAIRE À SON NIVEAU

Si la police n'intervient pas et si l'école accepte de collaborer avec vous, examinez les démarches concrètes que l'école peut entreprendre rapidement pour communiquer avec les familles des enfants concernés. Effacer le contenu des appareils personnels et des comptes Internet le plus rapidement possible permettra de limiter sa diffusion. Si la police est appelée à intervenir, informez les agents des démarches que vous comptez entreprendre. Il sera important de déterminer qui fera quoi pour supprimer les fichiers d'Internet afin de limiter le préjudice subi par votre enfant.

Il sera à vous de juger ce qui aidera le plus votre enfant à traverser cette épreuve difficile. Vous aurez sans doute du mal à ne pas vous concentrer sur vos propres sentiments de colère, de doute, de méfiance et d'échec. C'est pourtant à ce moment précis que votre enfant aura besoin que vous jouiez parfaitement votre rôle de parent. Il sera primordial de créer un lieu sûr pour votre enfant, où il pourra vous parler de ce qui s'est passé, si vous voulez l'aider à surmonter les difficultés auxquelles il pourrait être confronté.

Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

4 ÉLIMINEZ LE CONTENU PRÉJUDICIALE

Si le contenu préjudiciable demeure présent sur Internet (p. ex. sur un réseau social), vous pouvez contacter les responsables du site directement en utilisant l'option *Signaler un abus* pour demander le retrait du contenu (en particulier dans les cas où la police n'intervient pas). Cette option est offerte sur la plupart des sites internet dont le contenu est généré par les utilisateurs. Lorsque vous signalez un tel abus, il est important de mentionner aux responsables du site que la personne qui figure sur les photos ou vidéos n'a pas 18 ans et que le contenu a été diffusé sans son consentement. Visitez aidezmoisvp.ca pour de plus amples renseignements à ce sujet.

5 ENGAGEZ VOTRE ENFANT DANS LA SUITE DES CHOSES

Veillez à ce que votre enfant connaisse et comprenne les étapes à venir. Votre objectif est de faire en sorte qu'il se sente bien outillé et partie prenante de la solution.

6 TIREZ AVEC VOTRE ENFANT LES CONSÉQUENCES DE SON COMPORTEMENT

Continuez d'apporter du réconfort à votre enfant, mais faites-lui bien comprendre qu'il doit s'attendre à des conséquences pour son comportement (utilisation restreinte du téléphone cellulaire et d'Internet, supervision accrue, etc.). Les sanctions doivent être logiques et adaptées au comportement, ce qui diffère d'une approche punitive. Par exemple :

- Dites à votre enfant de cesser temporairement d'utiliser son compte Facebook pour se soustraire au préjudice que lui causerait la lecture des commentaires d'autres jeunes concernant l'incident.
- Confisquez le téléphone cellulaire de votre enfant et suspendez ses privilèges d'accès à Internet en guise de conséquence de son erreur de jugement.

Dites à votre enfant de ne pas riposter aux personnes qui ont diffusé les photos ou vidéos. Rassurez-le en lui disant que vous collaborez de près avec l'école pour veiller à ce que l'incident soit géré avec toutes les précautions et l'attention nécessaires.

7 FAITES VALOIR L'IMPORTANCE DES AMIS

Pour donner de la force et de la résilience à votre enfant, faites-lui valoir que ses amis peuvent lui apporter une aide précieuse pour surmonter ces moments difficiles. Ils apporteront un « facteur de protection » qui réduira les risques d'intimidation qui pourraient découler de sa décision de faire circuler des photos ou vidéos à caractère sexuel.

8 ÉLABOREZ UN PLAN DE PROTECTION AVEC L'ÉCOLE

Travaillez avec l'école à l'élaboration d'un plan de protection – vous voulez que votre enfant reçoive le soutien nécessaire et qu'il se sente en sécurité. En particulier, trouvez une personne vers qui votre enfant pourra se tourner en cas de problème. Le plan devrait aussi préciser ce que les adultes proches de votre enfant feront pour assurer sa sécurité.

Quand vous vous adresserez à l'école pour connaître les détails de l'incident, essayez de ne pas réagir de façon émotive. Demandez ce qui sera fait pour remédier au problème à l'école. Il sera important pour les deux parties de trouver ensemble des solutions aux problèmes – faites entendre clairement que vous êtes un allié et que vous vous attendez à ce qu'il en soit de même pour l'école.

9 DEMANDEZ UNE AIDE PROFESSIONNELLE (SI NÉCESSAIRE)

Demandez une aide professionnelle pour votre enfant au besoin.

Consultez l'école si les photos ou vidéos refont surface à un moment ou un autre ou si votre enfant continue à se faire maltraiter par ses pairs. Dans certaines circonstances, le suivi de l'école ne suffit pas et l'intervention de la police peut s'avérer nécessaire.

RÉACTION DES PAIRS ET INTIMIDATION

Après un incident d'*autoexploitation juvénile*, tâchez de surveiller le comportement des autres jeunes envers votre enfant. À cause de l'incident, votre enfant pourrait être pris à partie par ses pairs et subir de l'intimidation ou du harcèlement verbal voire physique dans certains cas et se faire rejeter. Chez certains enfants, cela provoque des sentiments d'isolement, de honte et d'impuissance. Cela peut aussi conduire l'enfant à s'en vouloir encore plus, à se culpabiliser davantage et à ressentir une humiliation encore plus grande. Prenez toute menace de suicide au sérieux et demandez aussitôt une aide professionnelle.



Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

ÉTAPES À SUIVRE SI VOTRE ENFANT EST LE JEUNE INSTIGATEUR

Comme parent, cela peut être difficile d'apprendre que votre enfant a été l'instigateur d'un incident d'*autoexploitation juvénile*. Avant de faire face à la situation, prenez le pouls de vos émotions. Vous aurez peut-être envie de sanctionner sévèrement votre enfant ou, à l'opposé, de minimiser son rôle dans l'incident.

L'approche à préconiser en pareilles circonstances dépend de l'intention et de la nature des agissements de votre enfant. S'il s'agit d'un comportement impulsif de la part de votre enfant, les étapes qui suivent vous aideront à intervenir de façon modérée et nuancée. S'il s'agit d'un comportement coercitif, la suite des choses dépendra peut-être d'une éventuelle enquête criminelle. En plus des étapes qui suivent, vous aurez peut-être intérêt à consulter un professionnel pour savoir comment faire face à la situation.

1 INTERVENEZ IMMÉDIATEMENT

Il est essentiel d'intervenir immédiatement. Si vous agissez rapidement, votre enfant comprendra que vous prenez la situation au sérieux et que des mesures s'imposent pour réparer le préjudice causé. Commencez peut-être par demander à votre enfant de livrer sa version des faits. Sachez que sa réaction pourrait aller de l'aveu complet jusqu'au déni total.

LIMITEZ LES DÉGÂTS : Vérifiez tout de suite si les images en cause sont encore accessibles et si votre enfant les a toujours sur un appareil mobile. Prenez des mesures pour que votre enfant efface toute photo ou vidéo numérique de nature exploitante en sa possession.

2 DÉTERMINEZ LE DEGRÉ DE RESPONSABILITÉ DE VOTRE ENFANT

Consultez l'école pour évaluer le degré de responsabilité de votre enfant à l'égard de l'incident d'*autoexploitation juvénile*. Quand vous aurez une bonne idée de ce qui s'est passé, faites comprendre à votre enfant qu'il doit assumer la responsabilité de ses gestes. Bien que chaque cas soit unique, votre enfant aura peut-être du mal à admettre sa responsabilité dans l'incident, mais rappelez-lui que la situation ne pourra s'améliorer avant qu'il n'assume la responsabilité de ses gestes. En cas de résistance, essayez de voir ce que l'enfant craint le plus s'il admet avoir mal agi.

3 ESSAYEZ DE DÉCELER LES FACTEURS QUI ONT INDUIT LE COMPORTEMENT DE L'ENFANT

Quels sont les facteurs qui ont induit le comportement de l'enfant. Quels besoins essayait-il de combler par ses gestes et qu'est-ce qui l'a poussé à agir comme il l'a fait? Il vous faudra découvrir quelles étaient les intentions de votre enfant pour voir comment prévenir d'éventuelles récidives et aider votre enfant à trouver de bonnes façons de combler ses besoins. Tâchez d'aider votre enfant à mieux maîtriser ses émotions (notamment la peine et la colère), à comprendre la dynamique des relations interpersonnelles et à développer sa confiance en soi et son amour propre. Ces efforts aideront beaucoup à empêcher que de tels comportements se reproduisent.

4 TIREZ AVEC VOTRE ENFANT LES CONSÉQUENCES DE SON COMPORTEMENT

Il est important que votre enfant comprenne l'étendue des conséquences de ses actes. Dans la foulée d'un incident d'*autoexploitation juvénile*, le préjudice causé par le partage ou la publication d'images à caractère sexuel se manifeste souvent à plusieurs niveaux. Votre enfant devra peut-être aussi encaisser les contrecoups de ses agissements. Au moment de tirer les conséquences de ce qui s'est passé avec votre enfant, rappelez-vous que, pour être efficaces, les sanctions ne doivent pas exacerber ses sentiments de honte ou de culpabilité, mais susciter chez lui un comportement acceptable et approprié qui fera place au respect, à la tolérance, à l'empathie et à la prise en compte des sentiments d'autrui.

5 DÉVELOPPEZ L'EMPATHIE CHEZ VOTRE ENFANT

L'empathie, c'est la capacité de se préoccuper du sort de son prochain et d'avoir envie de l'aider ainsi que de se mettre à sa place et de ressentir la même chose que lui. Si votre enfant en vient à prendre conscience de ce que d'autres peuvent ressentir par suite de ses gestes, il sera moins enclin à leur faire du tort. Expliquez-lui comment vous vous sentez par rapport à son rôle dans l'incident d'*autoexploitation juvénile* et pourquoi vous vous sentez ainsi. Faites-lui comprendre que son comportement peut s'avérer nuisible à d'autres personnes. Vous l'aidez ainsi à développer son empathie envers ses pairs et d'autres personnes.

6 FAITES VALOIR L'IMPORTANCE DES AMIS

Les amis de votre enfant pourront éventuellement lui être d'un grand soutien dans ces moments difficiles, à condition qu'ils n'approuvent pas ce qui s'est passé et qu'ils ne minimisent pas l'affaire non plus. Ils donneront peut-être leur caution à vos efforts et à votre discours et ils apporteront un « facteur de protection » qui réduira les risques d'intimidation qui pourraient découler de la décision de votre enfant de faire circuler des photos ou vidéos à caractère sexuel.

7 EXAMINEZ LES POSSIBILITÉS DE RÉPARATION

La justice réparatrice est une façon d'aborder un conflit en favorisant la réparation du préjudice causé. Examinez soigneusement l'opportunité que votre enfant reconnaisse ses torts et présente ses excuses en bonne et due forme à la *jeune victime*. Pour cela, il faudra vous assurer que la victime est disposée et apte à recevoir les excuses de votre enfant. Consultez l'école pour voir si la *jeune victime* serait ouverte à cette éventualité. Les excuses pourront être présentées par écrit ou en personne. Dans le même esprit, examinez l'opportunité que votre enfant participe à des activités éducatives qui lui permettraient de mieux comprendre la portée de ses gestes ou s'engage dans des activités bénévoles ou communautaires pour montrer sa volonté de se racheter. Ces possibilités méritent d'être étudiées.

8 DEMANDEZ UNE AIDE PROFESSIONNELLE (SI NÉCESSAIRE)

Demandez une aide professionnelle pour votre enfant au besoin. L'aide d'un professionnel peut s'avérer particulièrement utile si le comportement de votre enfant découle d'un problème de détresse persistante auquel il faut s'attarder et qui doit être réglé ou si votre enfant est en proie à la réaction d'autres jeunes à l'école.

PISTES POUR DISCUTER DE LA SITUATION AVEC VOTRE ENFANT



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.

En apprenant à votre enfant à réfléchir par lui-même et à voir les obstacles comme des occasions de résoudre des problèmes, vous augmenterez la probabilité qu'il se tourne vers vous lorsqu'il se retrouvera dans une situation difficile.

Lorsque vous discuterez avec votre enfant de son rôle dans l'incident (qu'il soit la *jeune victime*, le *jeune instigateur* ou un *autre jeune impliqué*), tenez compte des éléments suivants :

- Les erreurs de jugement, comme celle-là, sont des occasions d'apprendre et de grandir pour votre enfant.
- Il est important que votre enfant reconnaisse sa responsabilité dans l'incident et assume les conséquences de ses actes pour qu'il en tire une leçon et que la guérison s'opère. Si votre enfant est le *jeune instigateur*, faites-le participer aux discussions sur les gestes réparateurs qu'il posera, sur la façon de prévenir ce type d'incident et sur la réparation de la relation avec la *jeune victime*.
- Les conséquences imposées à votre enfant pour son comportement inapproprié doivent être raisonnables et adaptées à la situation. **Les ados ont souvent peur des conséquences, mais cela ne doit pas empêcher leurs parents de leur mettre des limites (dans un esprit d'amour, de soutien et de dialogue) après un incident grave.**
- Des discussions sur les relations saines et respectueuses (à quoi elles se voient et la façon de traiter son prochain) doivent s'insérer dans le processus d'apprentissage.

Si votre enfant est la *jeune victime*, il sera important de lui transmettre des messages rassurants. Quelques suggestions :

- Écoutez votre enfant sans le juger. Faites-lui valoir qu'il n'est pas seul et qu'en tant que parents, vous êtes là pour l'écouter. Posez-lui des questions comme « Peux-tu m'en dire plus à ce sujet? », puis faites une pause en silence et écoutez-le attentivement vous faire part de ses préoccupations.
- Faites la distinction entre l'erreur de jugement et la personne qu'il est. Aidez-le à cesser de se blâmer constamment.
- Dites à votre enfant que vous êtes là pour l'aider à faire face à la situation avec la dignité et le respect qu'il mérite. Même si la victime n'a pas pris la bonne décision, rien ne justifie ce qui est arrivé.
- Soyez optimiste et faites valoir à votre enfant qu'il va s'en sortir. Même s'il a commis une erreur de jugement, il réussira à traverser cette épreuve.
- Aidez votre enfant à se prendre en charge en l'encourageant à adopter une attitude positive envers lui-même et en lui faisant voir l'incident sous d'autres angles.
- Faites-lui valoir l'importance de s'entourer de bons amis qui l'aideront à traverser cette épreuve. Ses amis pourraient lui servir de rempart contre les effets néfastes de l'*autoexploitation juvénile* et l'aider à s'en sortir.

QUI D'AUTRE PEUT AIDER VOTRE ENFANT?

Vous pouvez compter sur des alliés dans vos efforts pour protéger et soutenir votre enfant à la suite d'un incident d'*autoexploitation juvénile*. N'oubliez pas de préserver le plus possible la confidentialité des détails de l'incident; il est très important de limiter la diffusion du contenu et l'impact sur votre enfant. Voici quelques-unes des sources d'aide à votre disposition :

L'école de votre enfant : L'école a le devoir de faire quelque chose. Bien que la majorité des incidents d'*autoexploitation juvénile* se produisent en dehors du milieu scolaire, il est clair que les jeunes risquent de subir des effets négatifs à l'école. L'école devrait adopter un plan comportant des éléments de justice réparatrice adaptés à l'incident. La justice réparatrice :

- permet de faire réparation à la *jeune victime*, de la sécuriser et de l'aider à tourner la page;
- permet au *jeune instigateur* de prendre conscience des répercussions de son comportement, d'assumer ses responsabilités et de mieux comprendre les facteurs à la source de ses gestes;
- aide la communauté à comprendre les problématiques liées au comportement condamné et à prendre part à des initiatives de prévention favorisant le bien-être et la sécurité de la communauté.

À l'école, le conseiller d'élèves peut aussi jouer un rôle important pour aider votre enfant à surmonter les problèmes qui pourraient se poser avec d'autres élèves.

Aide professionnelle : Votre médecin de famille peut être un bon point de départ pour obtenir un rendez-vous avec un spécialiste. L'intervention d'un thérapeute professionnel pourrait s'avérer nécessaire pour aider votre enfant à gérer l'impact émotionnel pouvant découler de la transmission de photos ou de vidéos à caractère sexuel de lui-même à d'autres jeunes, impact qui pourrait s'avérer d'autant plus important si les photos ou vidéos ont été publiés sur Internet. Un thérapeute capable de comprendre l'ampleur possible du traumatisme associé à la diffusion des images sur Internet pourrait aider votre enfant à réfléchir sur ce qui s'est passé et à tourner la page.

Les amis de votre enfant : On ne saurait sous-estimer l'importance pour votre enfant de pouvoir compter sur au moins un bon ami pour l'aider à surmonter le traumatisme engendré par un incident d'*autoexploitation juvénile*. Si votre enfant ne peut compter sur son cercle d'amis, il sera alors important de l'aider à redorer son image de lui-même, à comprendre ce que c'est qu'être un bon ami et à apprendre des stratégies pour s'intégrer à un groupe. Les amitiés saines sont des facteurs de protection importants qui aideront votre enfant à traverser des situations difficiles. Dans le cas où le *jeune instigateur* est votre enfant, essayez d'identifier ceux de ses amis qui comprennent la gravité de la situation et qui pourraient du coup l'aider à traverser des moments potentiellement difficiles.



PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

La différence entre une relation saine et une relation malsaine ainsi que l'importance des limites sont des choses que votre enfant absolument doit comprendre pour réussir dans la vie. En cette ère où la technologie est omniprésente et où la vie privée est mise sur la place publique, ces compétences psychosociales aideront beaucoup votre enfant à se prémunir contre les dangers auxquels il peut être exposé. Elles sont d'autant plus importantes chez les jeunes qui utilisent Internet dans leur quête d'autonomie et pour assouvir leur curiosité sexuelle.

Les jeunes qui savent ce que c'est qu'être un bon ami et qui traitent les autres avec dignité et respect sont beaucoup moins enclins à faire du tort à leurs pairs dans leurs rapports en ligne et hors ligne. Dans une relation saine, chacun comprend qu'il ne contrôle que ses propres actions – autrement dit, qu'il ne peut dicter à l'autre comment réagir ou comment se comporter. Chacun comprend toutefois que ses gestes peuvent avoir un impact significatif sur la relation. Voici quelques-unes des caractéristiques fondamentales d'une relation saine :

- **Respect** : Chacun se soucie des sentiments et du bien-être de l'autre et sait que ce qu'ils se disent en confiance restera entre eux.
- **Communication** : Chacun sait qu'il peut se confier à l'autre.
- **Affection** : Chacun se soucie de l'autre.
- **Soutien** : Chacun sait qu'il peut compter sur l'autre et que l'autre a son intérêt à cœur.
- **Plaisir** : Chacun aime passer du temps avec l'autre.
- **Acceptation** : Chacun accepte l'autre comme il est et n'essaie pas de l'amener à changer.

Le **Centre canadien de protection de l'enfance** a conçu des outils de prévention utiles en ce sens, dont :



Enfants avertis : Un programme national d'éducation à la sécurité mis au point pour renforcer la sécurité personnelle des enfants et les protéger contre les risques de maltraitance en ligne et hors ligne. Conçu pour les enfants de la maternelle à la fin du secondaire, il stimule le développement de l'estime de soi et du savoir-agir chez les enfants. Le programme est spécialement conçu pour uniformiser les messages et aider les adultes à enseigner aux jeunes comment veiller à leur propre sécurité. Pour plus de détails, cliquez enfantsavertis.ca.

EDUCATIONtextuelle.ca

EDUCATIONtextuelle.ca est un site internet novateur qui facilite l'enseignement de la sécurité textuelle. Destiné aux élèves de 7^e année (1^{er} secondaire) et plus, **EDUCATIONtextuelle.ca** est un site divertissant et interactif qui sensibilise les jeunes texteurs aux conséquences à court et à long terme de leurs actes.



Outre des ressources pour les écoles et les familles touchées par des incidents d'*autoexploitation juvénile*, le **Centre canadien de protection de l'enfance** développe aussi du matériel de sensibilisation et de prévention portant sur ce problème social. Ces ressources de prévention sont destinées aux jeunes, parents, aux communautés, au personnel enseignant, aux organismes de services à l'enfance et aux corps de police. Visitez les sites cyberaide.ca et aidezmoisvp.ca pour voir nos documents de sensibilisation ou en demander des exemplaires.

CONCLUSION

Ce guide est un outil qui vous aidera à faire face aux incidents d'*autoexploitation juvénile* et vous propose des moyens pratiques d'assurer la sécurité de votre enfant s'il est impliqué dans un tel incident. Si vous êtes placés devant une telle situation, demeurez optimistes et faites valoir à votre enfant qu'il s'en sortira. Ces précautions aideront grandement l'enfant à se remettre sur pied et à poursuivre sa route de façon productive et en toute confiance.



Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.

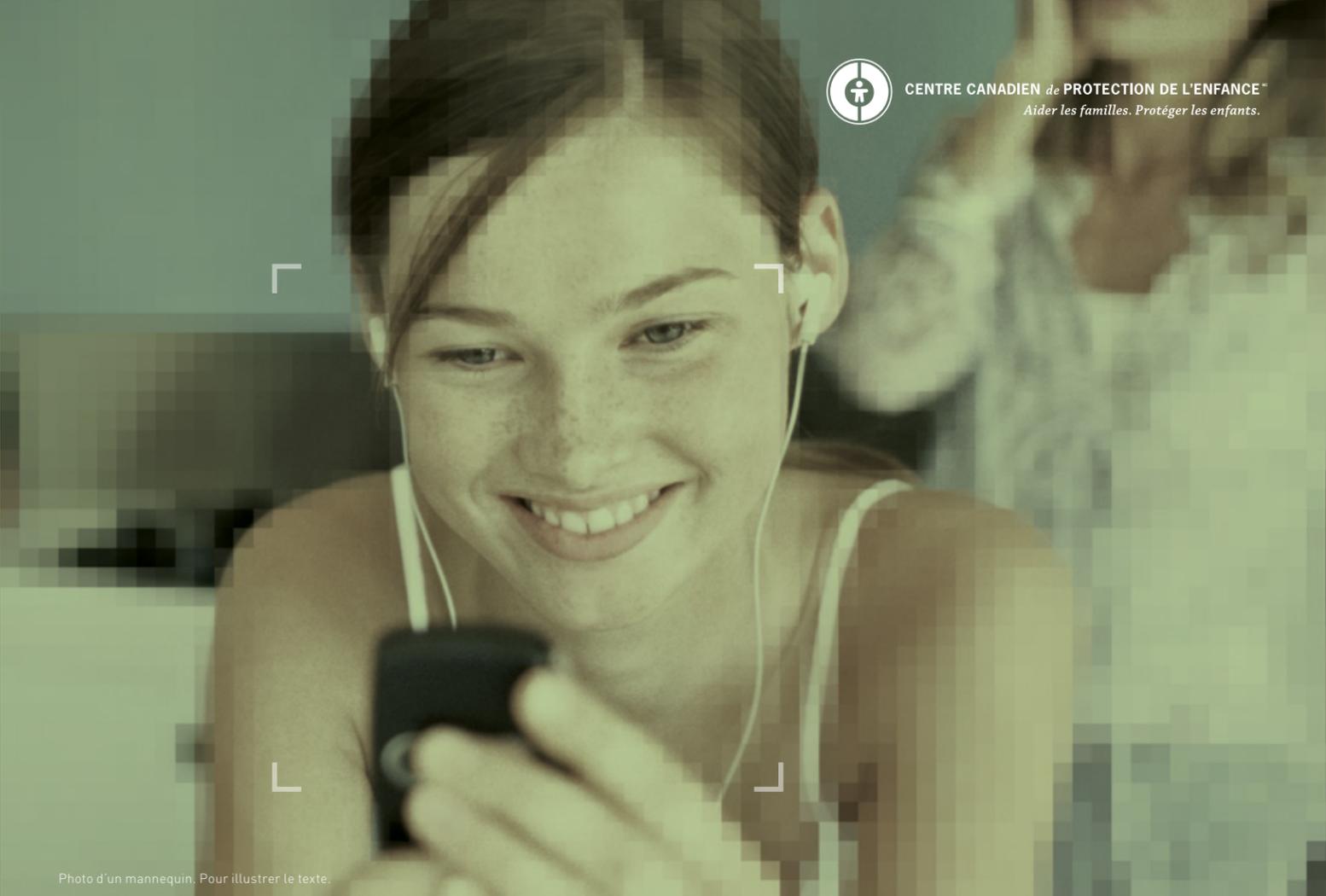


Photo d'un mannequin. Pour illustrer le texte.

AUTOEXPLOITATION
JUVÉNILE
C'EST PAS CORRECT.

RESSOURCES
COMPLÉMENTAIRES



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™
Aider les familles. Protéger les enfants.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE
Aider les familles. Protéger les enfants.

Le Centre canadien de protection de l'enfance est un organisme caritatif enregistré voué à la sécurité personnelle des enfants. Notre but est de réduire la violence faite aux enfants par l'entremise de programmes et de services destinés à la population canadienne.

protegeonsnosenfants.ca

Novembre 2012 | ISBN 978-1-927103-21-0

© 2012, Centre canadien de protection de l'enfance inc. (ci-après, le « Centre canadien »), 615, chemin Academy, Winnipeg (Manitoba) Canada. Tous droits réservés. Il est permis de télécharger et d'imprimer une copie du présent document pour information et usage interne ou personnel et de faire de multiples copies des feuilles portant la mention « Reproductible » en en-tête à condition que les mentions de droit d'auteur et de marques de commerce ainsi que les symboles s'y rattachant demeurent bien visibles. Il est interdit à quiconque et en tout temps d'utiliser ou de reproduire le contenu à des fins lucratives. Sauf dans les cas susmentionnés, il est interdit de reproduire, de conserver dans un système de recherche documentaire ou de transmettre le contenu du présent document sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission écrite du Centre canadien. Tout contrevenant s'expose à des poursuites en vertu des lois en vigueur.

Ce guide apporte aux utilisateurs du Guide pour les écoles et du Guide pour les familles des compléments d'information potentiellement utiles en cas d'incident d'autoexploitation juvénile. Il ne vise pas à donner d'avis juridiques, et les utilisateurs ne devraient pas se baser sur son contenu à cette fin.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE
Aider les familles. Protéger les enfants.

est utilisé comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

AUTOEXPLOITATION
JUVÉNILE
C'EST PAS CORRECT.

est utilisé comme marque de commerce du Centre canadien de protection de l'enfance inc.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA RECHERCHE

En 2012, le **Centre canadien de protection de l'enfance** a réalisé un sondage auprès de 50 policiers scolaires de diverses provinces canadiennes; presque tous disent avoir l'impression qu'un grand nombre d'incidents d'autoexploitation juvénile ne sont jamais signalés. À en croire les médias, il s'agirait d'un phénomène répandu, mais collecter des données fiables pour dresser un portrait de la situation n'est pas chose facile. Si les jeunes gardent le silence sur ces incidents, c'est peut-être entre autres parce qu'ils sont peu disposés à chercher de l'aide auprès d'un adulte de confiance dans pareille situation. Comme pour les cas d'intimidation, le silence des jeunes peut s'expliquer de toutes sortes de façons :

- Ils ne veulent pas avoir d'ennuis
- Ils ont honte d'être les auteurs du contenu
- Ils craignent des représailles de la part d'autres jeunes si un adulte apprend ce qui s'est passé*
- Ils doutent qu'un adulte puisse les aider*
- Ils doutent qu'un adulte les aidera*
- Ils ont appris que c'est mal vu de dénoncer un pair*

(*Source : d'après Barbara Coloroso, *The Bully, the Bullied, and the Bystander*, page 214)

Plusieurs études révèlent toutefois des données intéressantes sur la prévalence de l'autoexploitation juvénile et les motivations des jeunes qui s'y livrent. Voici des résultats tirés de trois études.

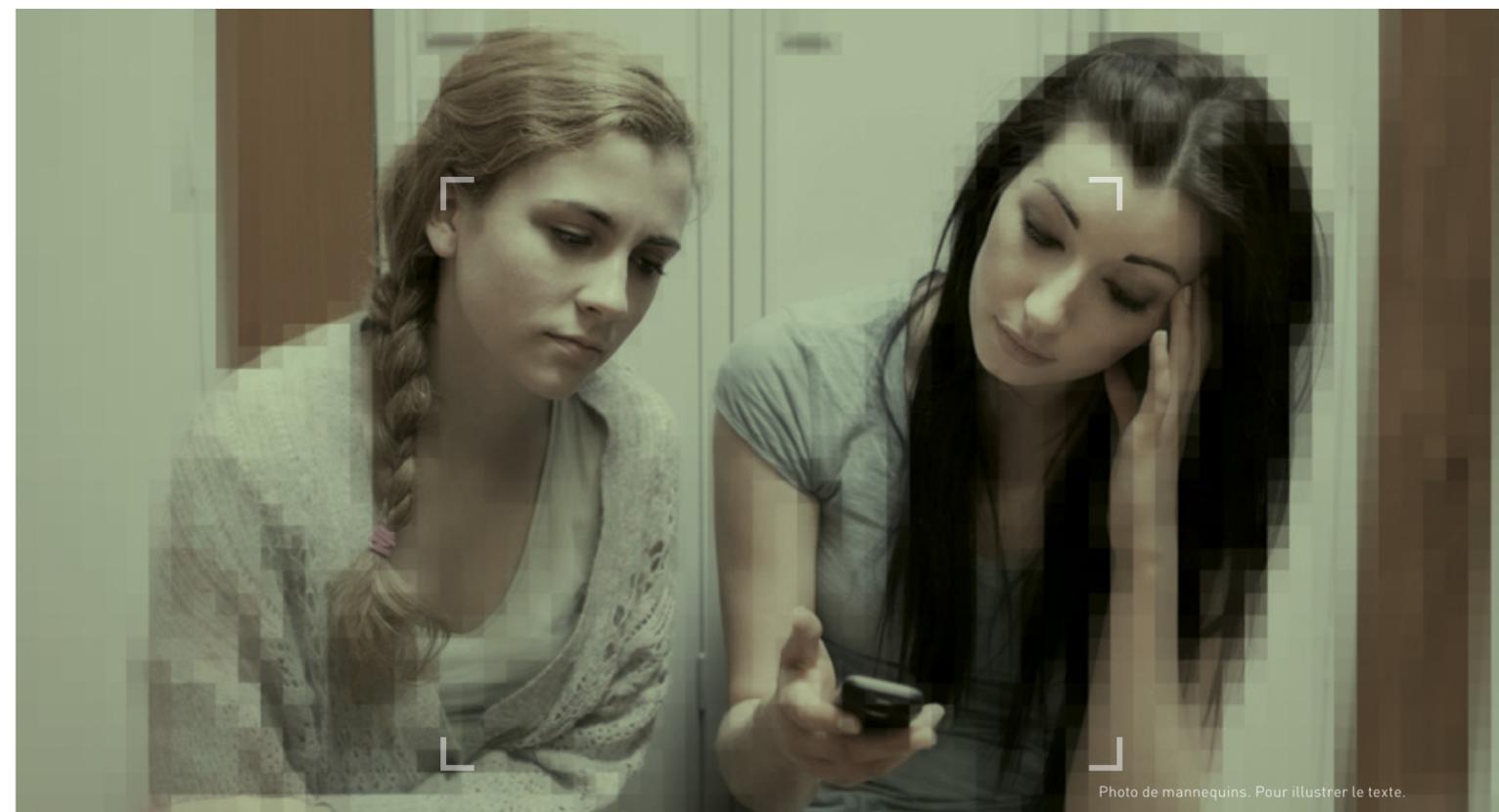


Photo de mannequins. Pour illustrer le texte.



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE
Aider les familles. Protéger les enfants.

En 2011, une étude¹ sur les usages abusifs des technologies numériques a été menée aux États-Unis auprès de 1 355 ados et jeunes adultes (14-24 ans). Voici ce qui en ressort :

- 15 % des répondants disent avoir transmis des photos ou des vidéos d'eux nus
 - 7 % d'entre eux étaient âgés de 14 à 17 ans
 - Environ la moitié estiment avoir été poussés à transmettre ces images
- 21 % des répondants disent avoir reçu des photos ou des vidéos d'autres personnes nues

En 2009, une étude² sur le *sexting* (défini comme l'échange de photos ou de vidéos intimes entre les ados interrogés) a été menée auprès de 535 élèves (11-18 ans) du Royaume-Uni. Voici ce qui en ressort :

- 40 % des répondants disent connaître des amis qui pratiquent le *sexting*
- 27 % des répondants estiment que le *sexting* se pratique régulièrement ou tout le temps
- 24 % des répondants disent qu'ils chercheraient de l'aide auprès d'un enseignant ou d'une enseignante s'ils avaient des problèmes liés au *sexting*

En 2008, une étude³ sur le sexe et la technologie a été menée auprès de 653 ados (13-19 ans) aux États-Unis. Voici ce qui en ressort :

- 22 % des filles et 18 % des garçons disent avoir transmis ou publié des photos ou des vidéos d'eux nus ou partiellement nus
 - 11 % des jeunes ados (13-16 ans) disent avoir fait de même
- 36 % des filles et 39 % des garçons disent qu'il est courant que des photos de nudité partielle s'échangent entre personnes autres que le destinataire prévu
- 25 % des filles et 33 % des garçons disent avoir vu des photos de nudité totale ou partielle destinées initialement à quelqu'un d'autre

Cette étude s'est intéressée aussi aux raisons pour lesquelles les ados transmettent ou publient des messages, des photos ou des vidéos à caractère suggestif :

- 66 % des filles et 60 % des garçons disent l'avoir fait pour rigoler ou pour draguer
- 52 % des filles disent l'avoir fait en guise de « cadeau sexy » à leur petit ami
- 44 % de tous les ados disent l'avoir fait en guise de réponse à un envoi similaire qu'ils avaient reçu
- 40 % des filles disent l'avoir fait pour rigoler
- 34 % des filles disent l'avoir fait pour « se sentir sexy »
- 12 % des ados disent l'avoir fait parce qu'elles y ont été poussées

Photo d'un minequin. Pour illustrer le texte.

PHOTOS OU VIDÉOS PUBLIÉES SANS CONSENTEMENT

N.B. Cette fiche reproductible sert à guider les jeunes dans les étapes à suivre pour demander qu'un contenu soit retiré d'un site internet ou d'un service en ligne; ces renseignements seront utiles également aux parents et aux enseignants appelés à intervenir face à un incident d'*autoexploitation juvénile*.

Si tu sais à quel endroit la photo ou la vidéo a été publiée, tu peux essayer de prendre des mesures pour la faire mettre hors ligne. Les sites internet permettent de signaler les contenus inappropriés et traitent en priorité les situations impliquant des enfants ou des ados. Si tu mets les bonnes informations dans ton signalement, il y a de bonnes chances que le site mette hors ligne une photo ou une vidéo à caractère sexuel de toi.

C'est une pratique courante chez les jeunes de prendre des photos ou des vidéos et de les envoyer à leurs amis ou de les publier sur Internet; tu le fais probablement toi aussi. Parfois, ces images se retrouvent sur Internet. Si tu fais les frais de la publication d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel de toi sur Internet, tu voudras sans doute que ce contenu soit mis hors ligne rapidement. Et tu peux prendre des mesures concrètes pour reprendre un peu le contrôle de la situation.

MESURES CONCRÈTES POUR FAIRE RETIRER TA PHOTO OU TA VIDÉO D'INTERNET

- 1 Détermine à quel endroit la photo ou la vidéo est publiée (p. ex. YouTube, Facebook, Photobucket) et contacte le service en question pour demander son retrait. Le site aidezmoisvp.ca donne une liste de sites internet et de services en ligne populaires ainsi que leurs directives pour faire retirer des images.

Quand tu contacteras les responsables du site internet ou du service en ligne, va droit au but. Ils reçoivent probablement un grand nombre de plaintes chaque jour; tu dois donc leur expliquer rapidement l'importance de ta demande.

Au minimum, ta plainte devra comporter les renseignements suivants :

- TON ÂGE :** Cette information indique aux responsables du site internet ou du service en ligne que tu es un enfant ou un ado. Si la photo ou la vidéo a été prise quand tu étais plus jeune, indique l'âge que tu avais à ce moment ainsi que ton âge actuel.
- TON IDENTITÉ :** Mentionne que tu es l'enfant ou l'ado apparaissant dans la photo ou la vidéo. Si l'on peut t'identifier sur la photo ou la vidéo (c'est-à-dire, si une personne qui te connaît te reconnaîtrait sur l'image), mentionne-le aussi; cela amènera peut-être les responsables du site internet ou du service en ligne à traiter ta demande en priorité.
- TON OBJECTION À LA PUBLICATION DU CONTENU :** Mentionne que ce n'est pas toi qui as publié la photo ou la vidéo sur leur site, que tu n'as jamais permis que ce contenu soit publié et que tu exiges qu'il soit retiré. Cela leur fera savoir que tu t'opposes au maintien en ligne du contenu.

¹Associated Press-MTV Digital Abuse Study, Septembre 2011.

²Sharing Personal Images and Videos Among Young People. Report for the UK Council for Child Internet Safety, Juin 2011.

³Sex and Tech: Results from a Survey of Teens and Young Adults. National Campaign to Prevent Teen and Unplanned Pregnancy, Décembre 2008.

Il peut être utile d'indiquer dans ta plainte si d'autres personnes ont eu accès au contenu. Si tu as transmis la photo ou la vidéo à quelqu'un d'autre, mentionne-le, et indique le nom de cette personne. Explique aux responsables du site internet ou du service en ligne que tu n'as pas autorisé cette personne à publier cette photo ou vidéo. Cela aidera peut-être les responsables du site internet ou du service en ligne à retracer la personne qui a publié le contenu – la plupart des sites internet et des services en ligne ont une charte qui précise les types de contenu acceptables pour publication, et tout utilisateur qui contrevient à cette charte peut se faire retirer ses privilèges de publication.

MODÈLE DE PLAINTÉ :

J'ai 13 ans et je demande que soit retirée une photo/vidéo à caractère sexuel de moi accessible par l'entremise de votre service à l'adresse suivante : [insère l'adresse URL (adresse Web) exacte où se trouve la photo ou la vidéo].

Ce n'est pas moi qui ai publié cette photo/vidéo sur votre site, je n'ai permis à personne de le faire et je ne veux pas que cette photo/vidéo reste en ligne.

Si tu ne sais pas qui a publié la photo ou la vidéo, tu pourrais dire :

Je ne sais pas qui a publié cette photo/vidéo sur votre site.

Si tu sais qui a publié la photo ou la vidéo, tu pourrais dire :

Je ne sais pas qui a publié cette photo/vidéo sur votre site, mais je l'avais envoyée à mon petit ami, [indique son nom], et je ne lui ai pas donné la permission de la publier.

Je ne sais pas exactement qui a publié cette photo/vidéo sur votre site, mais j'ai des raisons de croire qu'il s'agit peut-être de [nom de la personne].

- 2** Il peut-être utile de faire un signalement. Si jamais tu fais face à un incident d'*autoexploitation juvénile* qui prend des proportions démesurées et qui implique des menaces, de l'intimidation, du chantage ou d'autres problèmes du genre, nous t'encourageons à faire un signalement ou à expliquer la situation à un adulte de confiance. Tout est expliqué sur le site aidezmoisvp.ca.

N'OUBLIE SURTOUT PAS QU'IL Y A DE L'AIDE AUTOUR DE TOI! TU SURMONTERAS CETTE ÉPREUVE ET LES CHOSES VONT S'AMÉLIORER.

Pour d'autres informations sur comment faire face à un incident d'*autoexploitation juvénile*, consulte le site aidezmoisvp.ca.

Le Centre canadien de protection de l'enfance (protegeonsnosenfants.ca) est un organisme de bienfaisance enregistré voué à la sécurité personnelle des enfants. Il offre de nombreux programmes, services et ressources pour aider les Canadiennes et les Canadiens à protéger les enfants et réduire les risques de maltraitance à leur endroit. En voici quelques-uns :



Pour plus détails, passez au https://protectchildren.ca/app/fr/video-get_involved

